

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4545**

commune (s) : Lyon 4° - Caluire et Cuire

objet : Rives de Saône - Aménagement du chemin nature - Travaux - Lots n° 3 : ouvrages fluviaux et structures métalliques et n° 5 : génie végétal confortement de berges - Autorisation de signer 2 avenants n° 2 aux marchés publics

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4545**

commune (s) : Lyon 4° - Caluire et Cuire

objet : **Rives de Saône - Aménagement du chemin nature - Travaux - Lots n° 3 : ouvrages fluviaux et structures métalliques et n° 5 : génie végétal confortement de berges - Autorisation de signer 2 avenants n° 2 aux marchés publics**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décisions n° B-2012-3159 et n° B-2012-3161 du 26 mars 2012, le Bureau a autorisé les signatures des marchés publics de travaux pour l'aménagement du chemin nature sur les Communes de Lyon 4° et Caluire et Cuire, dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Le marché lot n° 3 : ouvrages fluviaux a été notifié sous le numéro 2012-482 le 18 mai 2012 au groupement d'entreprises Segex/ECMB SAS Framatec, pour un montant de 2 328 882 € HT, soit 2 785 342,88 € TTC.

Un avenant n° 1 a été approuvé par décision n° B-2013-4308 du Bureau du 10 juin 2013 pour un montant de 213 245,60 € HT, soit 255 041,73 € TTC, portant le montant total du marché à 2 542 127,60 € HT, soit 3 040 384,61 € TTC. Il est nécessaire de recourir à un avenant n° 2 pour prendre en compte la réalisation de prestations supplémentaires relatives à un aléa hydrologique ayant entraîné une immobilisation de matériels flottants.

Cet avenant n° 2, d'un montant de 52 725 € HT, soit 63 059,10 € TTC, porterait le montant total du marché à 2 594 852,60 € HT, soit 3 103 443,70 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 11,43 % du montant initial du marché.

Le marché lot n° 5 : génie végétal confortement de berges a été notifié sous le numéro 2012-491 le 21 mai 2012 à la société Geco Ingénierie, pour un montant de 639 159,20 € HT, soit 764 434,41 € TTC.

Un avenant n° 1 a été approuvé par décision n° B-2013-4308 du Bureau du 10 juin 2013 pour un montant de 94 793,63 € HT, soit 113 373,18 € TTC, portant le montant total du marché à 733 952,83 € HT, soit 877 807,58 € TTC. Il est nécessaire de recourir à un avenant n° 2 pour prendre en compte la réalisation de prestations supplémentaires relatives à un aléa hydrologique ayant entraîné la perte de terre végétale.

Cet avenant n° 2, d'un montant de 7 690,24 € HT, soit 9 197,52 € TTC, porterait le montant total du marché à 741 643,00 € HT, soit 887 005,02 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 16,04 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 juillet 2013, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces 2 avenants.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'avenant n° 2 au marché du lot n° 3 conclu avec le groupement d'entreprises Segex/ECMB SAS Framatec, pour l'aménagement du chemin nature à Lyon 4° et Caluire et Cuire, dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Cet avenant, d'un montant de 52 725 € HT, soit 63 059,10 € TTC, porte le montant total du marché à 2 594 852,60 € HT, soit 3 103 443,70 € TTC,

b) - l'avenant n° 2 au marché du lot n° 5 conclu avec la société Geco Ingénierie pour l'aménagement du chemin nature à Lyon 4° et Caluire et Cuire dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Cet avenant, d'un montant de 7 690,24 € HT, soit 9 197,52 € TTC, porte le montant total du marché à 741 643,00 € HT, soit 887 005,02 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 17 octobre 2011 pour la somme de 8 270 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O2076.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.